

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt du mois de février,
A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 14 février 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS (Arrivé à 20h22), Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY (Arrivé à 20h22), Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD (Arrivé à 20h22), Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Anthony MERIQUE donne procuration à Brigitte MAIRE, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMMAIN, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Véronique TATU donne procuration à Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Karine TIROLE

Excusés : Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Julien NAEGELEN, Pascal GODIN, Francine LA PENNA

Absents : Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Gérard GENTIT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-02-01	Objet : Règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique
---	---

Monsieur le Président rappelle que le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique doit être régi par un cadre clair et précis garantissant la transparence et l'efficacité des procédures d'achat public.

Dès lors, il convient d'établir un règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique de la CCPM rappelant les principales dispositions du fonctionnement de ces instances, en conformité avec les

textes suivants :

- **Le Code de la Commande Publique (CCP)**, notamment les articles L. 1414-2, L. 2193-6, R. 2193-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2124-1 et suivants relatifs aux procédures formalisées et adaptées.
- **Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, en particulier l'article L. 1411-5 sur la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et l'article L. 1414-2 sur l'organisation et la compétence des commissions d'appel d'offres.
- **Les principes fondamentaux du droit de la commande publique**, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, issus des textes européens et français.
- **L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015** et le **décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**, intégrés au CCP.
- **Le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018**, qui fixe les règles de procédure applicables aux marchés publics.

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération fixe ces principes et s'applique à l'ensemble des commissions concernées.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ACTE le règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0